



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 25 SEPTEMBRE 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-95

OBJET : Choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration du PCAET de l'EPT

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	20
Absents	5

Votants	85
Abstention	2
Suffrages exprimés	85
Pour	83
Contre	0

Présents :

Dominique ADENOT, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LE BEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT Philippe CIPRIANO, Isabelle DALLEAU, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Delphine FENASSE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Jacques GUIGNARD, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Gérard LAMBERT, Pascale MARTINEAU, Marie-France PARRAIN, Christel ROYER, Igor SEMO, Sylvie TRICOT-DEVERT, Pascale TRIMBACH

Absents :

Caroline ADOMO, Gilles CARREZ, Nicolas CLODONG, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Alain PAVIE.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171004-D17-95-DE
Date de télétransmission : 04/10/2017
Date de réception préfecture : 04/10/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

OBJET : Choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration du PCAET de l'EPT

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU la délibération n° 17-94 de l'EPT ParisEstMarneBois relative au lancement de l'élaboration du PCAET

CONSIDERANT qu'il est nécessaire à l'EPT ParisEstMarneBois de bénéficier d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration de son PCAET

CONSIDERANT que le Bureau de Territoire de l'EPT du 18 septembre 2017 a décidé d'attribuer l'accompagnement au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94)

DELIBERE

APPROUVE le choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du PCAET en attribuant la mission au CAUE 94

AUTORISE le Président, ou toute personne habilitée par lui, à signer les différents documents s'y afférant

DECIDE d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de l'exercice considéré, à savoir 8700 euros par an pour les 3 années à venir

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP-MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171004-D17-95-DE
Date de télétransmission : 04/10/2017
Date de réception préfecture : 04/10/2017